



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Pierre Desproges
Châlus**

ANNEE SCOLAIRE 2022- 2023

N° de séance : 1

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

1) Le P.V. de la séance du lundi 27 juin 2022 est adopté

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2) Approbation du règlement intérieur du CA adopté à l'unanimité (ANNEXE 1)

Mme CABROL informe les membres du CA que Dorénavant, l'ordre du jour sera fixé par le seul chef d'établissement et ne sera plus soumis au vote (Décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3) Mise en place du CA et de ses différentes commissions (ANNEXE 2)

Mme CABROL informe les membres du CA que l'instruction systématique par la Commission Permanente des questions soumises au CA est désormais supprimée (CF. Décret 2020-1632 du 21 décembre 2020)

« Le conseil d'administration se prononce, lors de la 1^{ère} réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer... »

Les membres du CA se prononce sur la suppression de la commission permanente.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

4) DBM

Mme POUGET informe les membres du CA qu'une dotation supplémentaire de 5000€ a été déléguée par le Conseil Départemental afin de régler les factures impayées de cette fin d'année, compte-tenu de l'augmentation de toutes les dépenses prévues au budget.

Mme Pouget en propose la répartition.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Mme POUGET, demande aussi l'autorisation aux membre du CA de prélever 16000€ sur les fonds de réserve afin d'abonder le service de Restauration jusqu'à la fin de l'année civile

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Mme POUGET informe que la classe de 3A participe au Rallye Citoyen organisé au Lycée des Vaseix le jeudi 20 octobre. Le coût du transport, mutualisé avec le collège d'Aix/ vienne, sera pour l'établissement de 310€. Une participation financière des familles de 3€ est sollicitée.

(ANNEXE 3)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

A l'issue de cette DBM, le fond de roulement équivaut environ à 33 jours de fonctionnement **(ANNEXE 4)**

5) Tarifs et Remboursements divers

Mme POUGET propose que soient facturés à prix coutant les matériels perdus ou dégradés ; que la perte du Carnet de correspondance soit facturée 2.50€

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

6) Convention

Mme POUGET demande aux membres du CA que soit donnée l'autorisation à Mme CABROL de signer la convention avec la FEDERATION HIERO, qui accueille nos élèves de 4èmes lors d'un concert pédagogique pour la prévention des risques auditifs, et intervient aussi dans le cadre du Chant Choral.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7) Programme du CESC

Mme CABROL informe le CA du programme du Comité d'éducation à la Santé et Citoyenneté (CF. Bilan de rentrée)

8) Programme de l'Association sportive

Mme CABROL présente aux membres du CA le programme annuel d'activités de l'Association sportive (CF. Bilan de rentrée)

9) Charte des sorties et voyages scolaires (ANNEXE 5)

Mme Pouget fait lecture de la charte des sorties et voyages scolaires, et demande son adoption aux membres du CA.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

10) Présentation du niveau dispositif d'accompagnement mis en place en 3A (CF. Bilan de rentrée)

Mme CABROL Présente le dispositif. Une évaluation en sera faite à l'issue de l'année scolaire afin de reconduire-ou pas- ce dispositif et l'intégrer peut-être au projet d'établissement.

11) Bilan de Rentrée (ANNEXE 6)

Arrivée de Mme DELCAMBRE

Mme CABROL projette et fait lecture du bilan de rentrée.

Elle informe le CA qu'une nouvelle répartition des IMP a été décidé en Conseil Pédagogique puisque parmi les 4 IMP accordées à l'établissement la mission pour coordination du dispositif « devoirs faits » revient de droit au CPE et doit être rémunéré au taux 1.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

- M. MAZAUD, représentant des parents d'élèves informe les membres du CA que les problèmes de transport scolaire évoqués au précédent CA semblent résolus et remercie qui de droit.
- Mme DELCAMBRE, personnalité qualifiée, souhaiterait connaître les mesures prise dans le cadre du protocole de lutte contre le harcèlement.

> Mme CABROL informe les membres du CA que les personnels ressources du programme PH@re se forment actuellement, et tout au long de l'année ; et qu'une formation de l'ensemble des enseignants a eu lieu le 17 octobre sur la technique d'entretien « écoute active ».

Les ambassadeurs élèves seront en formation le 10 novembre, lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement.

10 heures d'enseignement, adossées aux programmes, sont aussi prévues à l'année.

La gendarmerie, comme chaque année, sera aussi sollicitée pour intervenir sur la partie « ce que j'ai le droit...ce que je risque lorsque j'utilise les réseaux sociaux »

- Mme DELCAMBRE informe le CA qu'un appel à projet de la MSA pourrait peut-être le voyage en Italie à moindre coût.
- Les représentants des parents d'élèves suggèrent qu'un marché pourrait être passé quant à l'achat des ramettes de papier, compte-tenu de l'augmentation exorbitante, afin de mutualiser avec d'autres établissement, voire avec le Conseil départemental lui-même, et réduire ainsi les coûts.

Aucune question, diverse n'ayant été déposée, la séance est levée à 20H.

Le Secrétaire de séance


Mme POUGET

Le président du Conseil d'Administration
Le Chef d'Etablissement

MME CABROL. I

Madame La Principale
du Collège de CHALUS

à

Madame CABROL Isabelle
Principale
Collège Pierre Desproges
87230 CHALUS

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration du Collège de Châlus se tiendra le

**mardi 18 octobre 2022
à 18 H 00 au réfectoire collège**

A l'avance, je vous remercie de votre participation à ces travaux et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.



I. CABROL

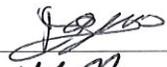
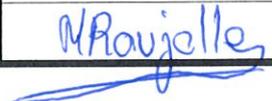
ORDRE DU JOUR :

Les documents annexes vous seront transmis ultérieurement par mail.

- 1- Approbation du compte rendu du 27 juin 2022
- 2- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 3- Mise en place du conseil d'administration 2022-2023, ainsi que des différentes commissions
- 4- Décisions budgétaires modificatives
- 5- Tarifs et remboursements divers
- 6- Contrats / conventions
- 7- Participation des familles aux actions culturelles
- 8- Programme CESC 2022-2023
- 9- Programme Association Sportive 2022-2023
- 10- Charte des sorties et voyages scolaires
- 11- Présentation intermédiaire du dispositif 3è A
- 12- Bilan de rentrée
- 13- Questions diverses (à déposer par écrit au secrétariat du chef d'établissement 48 heures ouvrables avant le conseil d'administration)

PJ : - compte rendu du conseil d'administration du 27/06/2022
- règlement intérieur du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE – Année scolaire 2022-2023
MARDI 18 OCTOBRE 2022

NOMS ET QUALITES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS (NOMS)	EMARGEMENT
PRESIDENTE (Principale) Mme CABROL			
GESTIONNAIRE Mme POUGET			
CPE M. ROUCHETTE			
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Mme DELAGE			
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Mme PLAZZI			
PERSONNALITES QUALIFIEES			
Mme DEBLOOS	ABS		
Mme DELCAMBRE Marie			
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION			
Mme APCHER Murielle			
Mme AUTHIER Andréa	excusée		
M. CHAMINADE Fabrice	excusé		
Mme DAGENS Sabrina			
Mme MOLL Elisa			
Mme POURET Christelle			
PERSONNELS ATOSS			
Mme BONNET Muriel		Mme Fougerat	
Mme RADIN Sandra	Excusée		
PARENTS D'ELEVES			
Mme CATTOOR Elodie			
Mme CHABROL Claude	Excusée	Mme FURET Anne Marie	
Mme MARTIN Amélie			
M. MAZEAUD Joël			
M. MAZIERE Frédéric	Excusé		
M. RAFFIER Jean-François			
ELEVES			
Mlle VALADE Aïko			
M. RIVET Aymeric		Roujolle Maël	

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLEGE PIERRE DESPROGES DE CHALUS**

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Article 1 : Le présent règlement intérieur détermine l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration du Collège Pierre Desproges de CHALUS, en application de l'article L421-2 du Code de l'Education, relatif aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Article 2 : Le Conseil se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du Chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé. Une séance est consacrée à l'examen du budget dans le délai de 30 jours suivant la notification de la participation de la collectivité de rattachement.

Article 3 : Le Chef d'établissement fixe les date et heure des séances ; il envoie les convocations, accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins 10 jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à 1 jour en cas d'urgence.

Article 4 : Les propositions de questions diverses sont remises par écrit au Président du Conseil d'Administration, au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion. Elles émanent des membres du Conseil d'Administration.

Article 5 : En début de séance, successivement,

- le Président ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum est atteint,
- il est procédé à l'émargement de la liste des membres présents,
- un Secrétaire de séance est désigné par les membres du Conseil d'Administration,
- le procès-verbal de la séance antérieure est soumis au vote ; des modifications ou précisions peuvent être apportées,

Article 6 : Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des membres composant ce Conseil, soit 13 sur 24. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de 8 jours et maximum de 15 jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. Le délai peut être réduit à 3 jours en cas d'urgence.

Article 7 : La durée du Conseil d'administration est limitée à 2 heures30 dans la mesure du possible.

Article 8 : L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration peut inviter aux séances, à titre consultatif, tout personnel dont la présence paraîtrait utile. Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques.

Article 9 : Les suppléants ne sont pas convoqués au Conseil d'Administration et n'y participent qu'en cas d'empêchement du titulaire. Un membre titulaire ne pouvant pas participer à une séance du Conseil d'Administration se charge de contacter son suppléant et de lui transmettre les documents préparatoires.

Article 10 : Les votes se font à bulletins secrets à la demande d'au moins un des membres du Conseil d'Administration. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 11 : Pour toute question inscrite à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une instruction préalable en commission permanente, les conclusions doivent être communiquées aux membres du Conseil d'Administration soit à l'avance et par rapport écrit, soit en séance sous forme d'un rapport oral introductif.

Article 12 : Le procès-verbal est rédigé dans les cinq jours qui suivent la tenue du Conseil d'Administration. Il est signé, éventuellement après modification, par le Secrétaire de séance et diffusé aux seuls membres du Conseil d'Administration. Ces membres sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Article 13 : Le Président assure la publicité par affichage des décisions prises (actes administratifs).



COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
Année scolaire 2022 – 2023

Chef d'établissement	Mme CABROL
CPE désigné(e) par le CA sur proposition du Chef d'établissement	M. ROUCHETTE
Gestionnaire de l'établissement	Mme POUGET

MEMBRES élus	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnels d'Enseignement et d'Education (4)	MME POURET Christelle MME APCHER Muriel MME MOLL Elisa MME DAGENS Sabrina	M.CHAMINADE Fabrice ;
Personnel ATOSS (1)	Mme BONNET Muriel	Mme FOUGERAT Annick
Parents d'élèves (3)	M. MAZEAUD Joël MME MARTIN Amélie MME CATTOR Elodie	M. RAFFIER Jean-François MME FURET Anne-Marie M.MAZIERE Frédéric
Elève (2)	ROUJOLLE Maël VALADE Aiko	RIVET Aymeric BACAR Mathéo
TOTAL des membres de la Commission Permanente : 13		

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE
Année scolaire 2022 – 2023

Chef d'établissement	Mme CABROL
CPE désigné(e) par le CA sur proposition du Chef d'établissement	M. ROUCHETTE
Gestionnaire de l'établissement	Mme POUGET

MEMBRES élus	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnels d'Enseignement et d'Education (4)	MME BERTRAND Isabelle MME BONNETEAUD Delphine M. GAILLARD Julien MME JANSSENS Nathalie	
Personnel ATOSS (1)	Mme FOUGERAT Annick	Mme BONNET Muriel
Parents d'élèves (3)	M. MAZEAUD Joël MME MARTIN Amélie MME CATTOR Elodie	M. RAFFIER Jean-François MME FURET Anne-Marie MME CHABROL Claude
Elève (2)	ROUJOLLE Maël VALADE Aiko	RIVET Aymeric BACAR Mathéo
+ Personnel(s) de santé, d'orientation et assistante sociale si disponibilité		
+ toute personne pouvant apporter un éclairage à la situation sur invitation du chef d'établissement		
TOTAL des membres de la Commission Permanente : 8		

COLLEGE Pierre Desproges
 Place Salvador Allende
 87230 CHALUS
 ☎ 05 55 78 43 49
 📠 05 55 78 23 67

SORTIE SCOLAIRE LES VASEIX

Le 20 octobre 2022

Lieu : Bois des Vaseix

Professeur responsable : Madame Bonneteaux

Classe (s) : 3^{ème} A

Nombre d'élèves : 21

Nombre d'accompagnateurs : 5

BUDGET PROVISOIRE

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Transports :	310.00 €		
		Ressources propres :	247.00 €
		Participation des familles :	63.00 €
		21 élèves X 3€ €	
TOTAL DES DEPENSES	310.00 €	TOTAL DES RECETTES	310.00 €

A Châlus, le 18/10/22

Le Chef d'établissement

Isabelle Cabrol





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Pierre Desproges
Châlus

Sortie scolaire aux Vaseix le 20 octobre 2022

Délibération :

Le Conseil d'administration autorise :

- Le déroulement d'une sortie scolaire au Bois des Vaseix le 20 octobre dans le cadre du rallye Citoyen pour 21 élèves et 3 accompagnateurs.

- Approuve le budget prévisionnel de cette sortie

- Approuve l'organisation de cette sortie

- Autorise la chef d'établissement à signer :

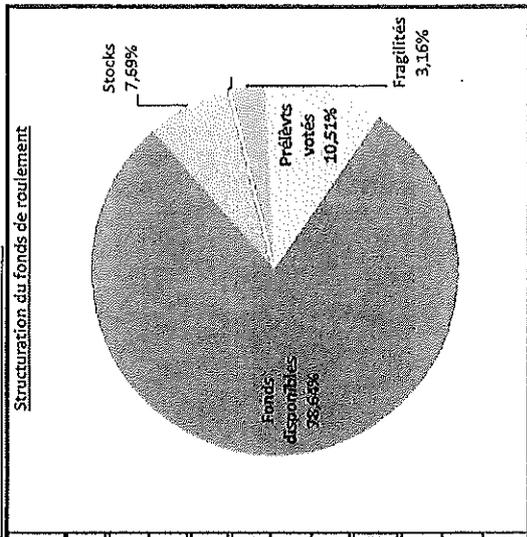
➤ les contrats liés à cette sortie

➤ à accepter le versement de dons pour financer ce voyage

➤ à percevoir la participation financière des familles soit 3.00 € par élève

ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS DE ROULEMENT SOUMISE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2022

ÉLÉMENTS DE CALCUL A RETRAITER SELON LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT IGAENR 2016-071		MONTANTS A LA CLÔTURE
A	FONDS DE ROULEMENT COMPTABLE Arrêté à la clôture de l'exercice précédent	52 054,63
1	FONDS DE ROULEMENT LIÉ A DES DÉPENSES FUTURES, PROBABLES OU CERTAINES	0,00
2	Dépôts et cautions reçus : 165	0,00
3	FDR AFFECTÉ A DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	4 001,47
4	ÉLÉMENTS DE FRAGILITÉ POTENTIELLE DU FONDS DE ROULEMENT	Créances douteuses : 416
5		Créances supérieures à 1 an non provisionnées
6		Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFR positif)
7		Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM
B	FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE (= A-1-2-3-4-5-6-7)	5471,17
C	MONTANT D'UNE JOURNÉE DE FONCTIONNEMENT (= Classe 6 décaissable [comptes 60 à 65 hors 658*] / 360)	40 935,65
ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT (= B/C)		761,51
PRÉLÈVEMENT PROPOSÉ:		54 jours
Prélèvements cumulés: 21471,17		16 000 €



ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN JOURS DE FONCTIONNEMENT

AVANT LE CA

APRÈS LE CA

Observations de l'agent comptable
 NATHALIE REYNAUD

LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT SE DETERIORE ET SE RAPPROCHE DE LA LIMITE DES 30 JOURS FIXES PAR LA REGLEMENTATION

SEUIL CRITIQUE ET MARGE DE PRÉLÈVEMENT

Seuil critique	22 845,30
Marge disponible	2 090,35

AVIS DU COMPTABLE

FAVORABLE
 DÉFAVORABLE





Charte des Sorties et voyages scolaires

- Les voyages et sorties s'inscrivent dans le cadre d'un projet pédagogique, culturel ou linguistique et dans le cadre du projet d'établissement.
- Les ressources locales et peu onéreuses seront toujours recherchées.
- La durée d'un voyage est au minimum d'une journée et d'une nuitée. Elle ne pourra excéder 5 jours pris totalement ou partiellement sur temps scolaire (15 jours dans le cadre d'un échange)
- Les enseignants participants veilleront à fournir le travail nécessaire aux autres classes afin de garantir la continuité pédagogique.
- Les voyages (et sorties) doivent respecter la réglementation en vigueur. Ils sont soumis à l'autorisation du Chef d'établissement et leurs modalités d'organisation sont adoptées en Conseil d'Administration avant fin novembre.
- De manière exceptionnelle, en cours d'année, le chef d'établissement peut autoriser une sortie non approuvée par le Conseil d'administration du fait de son caractère imprévisible au moment de la présentation de la programmation annuelle des actions et de son intérêt pédagogique. Le Conseil d'administration en est tenu informé à l'occasion de sa réunion la plus proche.
- Les sorties et voyages sont organisés et accompagnés par le professeur qui en prend l'initiative. Le déplacement se fait sous sa responsabilité. Dans le cadre de ces activités, les élèves peuvent être amenés à se déplacer sans surveillance. Dans ce cas, des consignes précises seront données par avance. L'élève ne peut se soustraire volontairement à la surveillance des accompagnateurs, sous peine de sanction.
- A l'issue du voyage, chaque élève sera remis « en main propre » à ses responsables légaux ou toute personne autorisée, préalablement par écrit, par ce dernier.
- Il appartient au Chef d'Etablissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaires compte tenu de l'importance du groupe, de la durée, du déplacement, des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours suivi par les élèves. Le seuil fixé à minima pour tout voyage ou sortie (sauf pour les sorties simples) est fixé à deux accompagnateurs.

- L'assurance des élèves contre les accidents subis (responsabilité individuelle) ou causés (responsabilité civile) est obligatoire pour les activités de voyages et de sorties.
- Pour un voyage à caractère sportif (voyage au ski...), les élèves devront fournir, dans les 3 mois qui précèdent le voyage, un certificat d'aptitude à la pratique des activités sportives préalablement indiquées dans les modalités d'organisation de celui-ci.
- Lors d'un voyage scolaire, le règlement intérieur du collège s'applique. Tout manquement grave (consommation d'alcool, de produits illicites, vol, sortie nocturne non autorisée, comportement inadapté chez une famille qui l'accueille ou dans un lieu d'hébergement...) entraînerait des punitions ou sanctions prévus au règlement intérieur.
- Le renvoi d'un élève engage la responsabilité du chef d'établissement.
- Un bilan financier définitif et un compte rendu, portant notamment sur l'évaluation des objectifs recherchés, de chaque voyage sera présenté en Conseil d'Administration.
- La participation des familles ne pourra excéder 10€ par enfant pour chaque sortie scolaire ; la participation des familles ne pourra excéder 350€ par enfant dans le cadre des voyages scolaires.
- Les fonds sociaux pourront être sollicités par les familles si besoin. Une information à destination des familles sera systématiquement diffusée, en ce sens.
- Afin d'éviter les défections de certaines familles pour des motifs discutables, un acte d'engagement assorti d'un premier paiement doit être retourné au collège.
- Les absences pour convenances personnelles n'entraînent aucun remboursement. Le voyage est dû intégralement.
- Pourront donner lieu à un remboursement des sommes versées les absences pour motif grave, dûment justifiées (par certificat médical, certificat de décès... par exemple) ou lorsque l'annulation est du fait de l'établissement.
- Les conditions d'annulation du voyage seront notifiées aux familles dans l'acte d'engagement selon décision du chef d'établissement ou selon celles prévues par le contrat conclu avec le voyageur.
- La participation à une sortie ou un voyage n'est pas un droit. Tout élève dont le comportement a nécessité une ou plusieurs sanctions peut être exclu de l'activité à la demande de l'équipe d'encadrement.
- En cas d'annulation du voyage ou d'éviction d'un élève décidée par l'établissement, les sommes versées par les familles leur sont remboursées (hors frais non remboursables selon les prestataires de service). Les sommes retenues par l'établissement seront celles fixées par les conditions d'annulation figurant sur le contrat du voyageur.

- L'éventuel reliquat sera remboursé aux familles ayant réglé l'intégralité de la perception demandée, excepté s'il est inférieur à 8€. Dans ce cas, les reliquats sont acquis définitivement à l'établissement.
- Les frais des personnels encadrants le voyage sont assurés par financement de l'établissement.

Charte adoptée en Conseil d'Administration le : 18/10/22

Le Chef d'Etablissement.



BILAN DE RENTREE SEPTEMBRE 2022- ANNEXE 6

La rentrée 2022 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes

Structure : 271 élèves

- 71 élèves en 6èmes sur 3 classes dont 2 internes
- 56 élèves de 5èmes sur 2 classes dont 2 internes
- 77 élèves de 4èmes sur 3 classes dont 5 internes
- 67 élèves de 3èmes sur 3 classes dont 1 interne
-
- ✓ 44 élèves sont inscrits en CHAAP en 6è et 5è
- ✓ 44 élèves ont choisi l'option Latin
- ✓ 32 élèves pratiquent l'Allemand LV2

Nouveaux personnels :

- Mme FAYE Caroline, ATEC
- Mme FOUILLADE Cécile, Assistante sociale
- Mme ETCHEPARE Cécile, Professeure d'allemand
- M. MARESCAUX Dylan, professeur d'Histoire-Géographie
- Mme LOUIS Lucile, professeur de Mathématiques
- M. LASSERRE, professeur de Français
- Mme AUTHIER Andréa, AED
- M. BONNEFOND Julien, AED
- M. GABORIAUX Olivier, AESH

1 départ le 25 novembre : M. ANDRE René, chef cuisinier.

Autonomie de l'établissement :

DGH 2022= 335.5H :310HP et 25.5HSA
(DGH 2021= 306.5 H pour 284HP et 22.5HSA)

Choix pédagogiques

6è :

1H/ Q/ Sem1 d'initiation à l'allemand

Accompagnement personnalisé en Français (dédoublé hebdomadaire) et Anglais (dédoublé en quinzaine)

5è :

Accompagnement personnalisé en Français, Mathématique et Anglais (Dédoublé en quinzaine)

4è :

4gr/ 3 classes en Sciences/ techno et H-G

Accompagnement personnalisé en Français (dédoublé en quinzaine)

3è :

1/2H supplémentaire en Allemand pour les 3èmes regroupés avec les 4è

Accompagnement personnalisé en Mathématiques et Anglais (dédoublé en quinzaine)

NOUVEAUTE :

1 dispositif de 3^{ème} « prépa-pro » pour accompagner les élèves en difficulté et/ ou qui se destinent à la voie professionnelle :

Objectifs principaux : Valider le socle (DNB) / Réussir son orientation

Modalité Principale : Tutorat

Valider le socle :

- 1) Dans les différentes matières
 - * Diagnostique individualisé pour mettre en place aide pour les élèves
 - * Consolidation français (fluidité lecture / compréhension / écriture et compétences orales) et maths (calculer / raisonner...)
 - * Mettre en place de la différenciation (comme on le fait déjà) : plus de guidage / consignes expliquées, reformulées, oralisées, outils pour aider pendant la tâche
 - production / évaluation : quantité / temps / aide
 - * AP
- 2) Aide aux devoirs:
 - * Travail sur processus mémorisation et appropriation
 - * Dvlp utilisation numérique (les profs peuvent donner des activités numérique à faire comme leçon expliquée en vidéo ou appli pour exercices)
 - * Aide à la réalisation des fiches pour le brevet

Réussir son orientation :

*3 stages:

- Fin novembre 1 semaine en même temps que les autres élèves + rapport à rédiger

- me 22, je 23 et ve 24 février

- lu 3, ma 4 et me 5 avril présentation orale sous forme de carte mentale

* Proposer et même encourager les stages d'immersion en LP

* Visite LP + CFA (problème financement bus) utiliser éventuellement le dispositif école-entreprise en ajoutant à la visite une visite d'entreprise pour faire financer le transport

* Faire venir des professionnels / impliquer les élèves dans la mise en place du carrefour carrière

* Intervention de Céline pour travail sur la voie pro

* Temps de recherche documentaire au CDI avec Muriel + en autonomie quand elle les aura préparés.

* Projet interdisciplinaire dans le domaine de la découverte du monde professionnel

Choix de projet : présentations orales des différentes expériences professionnelles (visite lycées, CFA, entreprises) ils organisent des stands et leurs camarades passent les écouter et poser des questions.

+ Projet Chemins de Traverses (PEAC)

Pistes de travail :

- Développer l'usage du numérique
 - Consolider le français et les maths
 - Mettre en place un projet pluridisciplinaire dans le domaine de la découverte pro
 - Accompagner le projet d'orientation
 - Découverte métiers + formation professionnelle (LP, CFA)
 - Créer un Groupe Classe solidaire, citoyen et motivé (journée d'intégration, Rallye Citoyen, Moments de convivialité) +(PEAC)
-

Dispositif Devoirs Faits

<i>Classe</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>N-1</i>
6A	15/24	62.5	
6B	17/24	70.8	
6C	12/24	50	
TOTAL 6è		61%	60.5
5A	8/28	28.57	
5B	9/28	32.14	
TOTAL 5è		30.33%	44
4A	10/26	38.46	
4B	10/24	41.66	
4C	10/26	38.46	
TOTAL 4è		39.47%	39.5
3A	11/21	52.38	
3B	3/23	13	
3C	9/23	39.13	
TOTAL 3è		34,83%	18
TOTAL	113/271	41.40%	40.51

Les activités proposées aux élèves :

- Chant choral les mardis de 13h15 à 14h10
- Atelier théâtre
- UNSS sur la pause méridienne et les mercredi après-midi.

Nous serons inscrits aux compétitions Futsal, Cross-country, multi-activités plein-air, badminton et aux rencontres district de gymnastique.

Hors compétitions, nos entrainements sont :

Mardi 13h10 14h10 Badminton

Mercredi 13h10 15h Futsal et Gymnastique

Vendredi 13h10 14h10, Futsal en semaine A et Circuit Training en semaine B

- Club anglais, Club mathématiques...

PEAC (Projets d'éducation artistiques et culturels) :

*le B-A BA du paysage 25 élèves de 6 CHAAP

4 ateliers

- Lecture de paysages et maquettes
- Visiter un bâtiment/ Découvrir l'architecture
- Imaginer le paysage de demain
- Créer un livre objet

Partenaires :

Maison de l'architecture du Limousin, PNR Périgord Limousin, Centre des livres d'artistes de St-Yrieix, Association du château de Châlus-Chabrol, Municipalité de Châlus, FRAC Artothèque du limousin

*Les traversées du Paysages : 24 élèves 5 CHAAP

3 ateliers :

- Lecture de paysage
- Visiter un bâtiment/ découvrir l'architecture
- Ecouter-voir le paysage : Le bruissement d'un œuvre

Partenaires :

Maison de l'architecture du Limousin, PNR Périgord Limousin, Compagnie Furiosa, Musée des beaux-arts de Limoges, FRAC Artothèque du limousin

*CRASH : Théâtre et Court-métrage d'après une libre adaptation de *Sa majesté des mouches* (William Golding) combiné à *ADN* (Dennis Kelly), proposé les lundis de 17h30 à 19H aux élèves volontaires.

Partenaires :

Guillaume Delalandre, comédien professionnel, Théâtre de l'Hydre.

Véronique Framery, photographe professionnelle, Théâtre de l'Hydre.

*Chemins de traverses, 3A

Partenaires : FRAC Artothèque et ENSA : accueil en réciprocité comme facteur d'apprentissage.

*A l'abordage : Projet Chant Choral, porté par le collège de Rochechouart avec la participation des collèges de St-Mathieu, Châlus et Louise Michel à St-Junien.

Partenaires :

Fédération HIERO

Pôle culturel La Mégisserie de St-Junien

Mairies de rattachement des collèges

Autres activités prévues :

- Collège au cinéma
- Prix Mangatitudo
- Prix Passerelles
- Sortie au musée d'Oradour/ Glane
- Printemps Théâtral
- Plastiques à la loupe...

2 séjours prévus cette année :

- 1 séjour à Saint-Lary-Soulan en janvier 2023 pour les élèves de 3è et 4è inscrits à l'UNSS
- 1 séjour en Italie pour les élèves latinistes au printemps 2023

Programme du CESC (Comité d'éducation à la santé et citoyenneté)

- 6è :
 - Sensibilisation aux risques des réseaux sociaux et addictions aux jeux Vidéo ;
 - Prévention sécurité routière
- 5è :
 - Sensibilisation aux addictions Alcool/ Tabac ;
 - Commerce équitable et modes de consommation
- 4è :
 - Sensibilisation aux addictions diverses ;

- Union Européenne et migrations internationales ;
- Prévention des risques auditifs
- 3è :
- Prévention Sexualité ;
- Info Dons d'organes
- Formation des référents sécurité (SDIS 87)
- Formation des éco-délégués
- Formation des ambassadeurs Ph@re

Quelques dates à retenir :

- Cross : vendredi 21 octobre ap-midi
- Rencontre parents/ profs 6è/ 5è : Jeudi 10 novembre
- Rencontre parents/ profs 4è/ 3è : Mardi 15 novembre
- Stage d'observation en Entreprise 3è : du 21 au 25 novembre
- BB1 : les 05 et 06 décembre
- Rencontre Parents/ PP : Jeudi 09 mars
- Forum des métiers : Mercredi 05 avril
- BB2 : jeudi 11 et vendredi 12 mai
- Oral DNB : mercredi 14 juin ap-midi
- DNB : 26 et 27 juin

Résultats au DNB Juin 2022 :

- 45/51 élèves ont été reçus soit 88% (93,75% en 2021)
- 8 ont obtenu la mention TB soit 17,7% (20,83% en 2021)
- 11 ont obtenu la mention B soit 24,4% (12,5% en 2021)
- 15 ont obtenu la mention AB soit 33,3% (25% en 2021)
- 11 ont été reçus sans mention soit 24,4% (35,41% en 2021)

Tx Académique: 84,8% en 2022(-1,9 points) (2021: 86,3%)

- Note Moyenne à l'Oral 2022= 78,97/100

Résultats de l'affectation en juillet 2022 :

- **49 élèves ont été affectés** dont
 - 40 sur leur 1^{er} vœu
 - 4 élèves sur leur 2d vœu
 - 1 élève sur leur 3è vœu
 - 1 élève sur le 4è vœu
 - 3 élèves en LS en juillet > 2 affectés au tour suivant en Voie professionnelle + 1 départ de France
 - Au total, 21 élèves ont choisi la voie professionnelle (BP ou CAP) soit 40,38%

Au niveau académique :

- 65,1% affectés en 2d GT
- 25,5% affectés en 2d Pro
- 8,2% affectés en CAP

Redistribution des 4 IMP allouées par le rectorat

Rappel vote de juillet :

MISSION	REFERENT	TAUX	VERSEMENT
Numérique	M. Gaillard	1	Annuel
* Numérique 2	M. Gaillard	0.25	Annuel
Culture 1	M. Chaminade	1	Annuel
*Culture 2	Mme Apcher	0.50	Annuel
Théâtre	Mme Coretti	0.25	Après service fait
Ski	M. Bressy	0.25	Après service fait
Italie	Mme Coretti	0.25	Après service fait
*Liaison Ecole-Collège	Mme Pourret	0.25	Annuel
Décrochage	M.Rouchette	0.25	annuel

Nouvelle répartition adoptée en conseil Pédagogique

MISSION	REFERENT	TAUX	VERSEMENT
Numérique	M. Gaillard	1	Annuel
Culture 1	M. Chaminade	1	Annuel
Culture 2	Mme Apcher	0.25	Annuel
Théâtre	Mme Coretti	0.25	Après service fait
Ski	M. Bressy	0.25	Après service fait
Italie	Mme Coretti	0.25	Après service fait
Devoirs Faits	M.Rouchette	1	annuel